

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 juin 2016

**

Membres présents : Mmes Michelle BEZANÇON, Colette LANCELOT, Livia MASOLINI, MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLÉGO, Michel HAPP, Philippe MARTINEAU, Alexandre MONNOT, Michel PAPINAUD, James ROUX, Germain VANRYCKEGHEM.

Membres absents : M. Maxens BAILLEUL, M. Olivier HERMANS, Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme Michelle BEZANÇON, Mme Brigitte MOYON donne pouvoir à Mme Colette LANCELOT

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

Monsieur Jean-Sébastien SOUDRE, Directeur des Espaces Publics à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est venu présenter la démarche engagée en partenariat avec la collectivité pour la mise en place de mesures préventives destinés à pallier aux phénomènes d'inondations survenues depuis le début de l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **Prend** connaissance du résultat de la consultation lancée pour la réhabilitation d'une grange en Mairie. Il constate le lot 1 Gros Œuvre infructueux et autorise le Maire à engager des négociations avec les autres lots. La consultation est relancée pour le Lot 1.
- **Autorise** le Maire à signer le Contrat de Prêt « Croissance Verte à taux zéro » avec la Caisse des Dépôts et Consignations, sur la base de **144 000 €** pour financer cette opération.
- **Sollicite** une subvention sur le « Fonds de soutien au BTP » ouvert par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, pour aider à son financement.
- **Sollicite** l'intervention du « fonds de solidarité » ou à défaut la DETR 2016, pour aider au financement des travaux de remise en état des biens communaux endommagés suite aux événements climatiques et géologiques, sur la base d'une dépense estimative de **151 246,20 € ht**.
- Conformément à l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les membres du Conseil **désapprouvent** l'échéance précipitée de transfert de compétence au 01/01/2017, alors que la loi ouvre une échéance en 2020. Ils s'expriment par ; 3 voix POUR la dissolution au 01/01/2017, 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS.
- **Adopte** à l'unanimité la proposition du projet de périmètre pour un nouveau syndicat issu de la fusion du Syndicat Mixte des Eaux des Sources des Salles et du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de SENS Nord-Est, à effet du 1^{er} janvier 2017.
- **Accepte** l'admission en non-valeur d'un état de taxes irrécouvrables qui s'élève à la somme de 22.42 € concernant le Budget annexe des Ordures Ménagères clôturé.
- **Vote** une subvention de 1500 € à la coopérative scolaire de Voisines pour financer les activités prévues pour l'année scolaire 2016/2017 : Classe cirque pour les CE1-CE2 - Classe de neige pour les CM1-CM2.
- **Décide** de reconduire pour l'année 2016/2017 la participation au coût des frais de transport scolaire facturés aux familles par INTERCOM, à raison de 40 € par élève et par an sur production de justificatifs.
- **Accepte** le montant estimatif des travaux d'extension du réseau Basse Tension pour 2 lots en bordure de la Rue du Petit Clos, à 6546,15 € TTC pour la part communale.
- **Autorise** le Maire à signer la convention d'avant-projet, tout comme la convention de travaux pour l'extension d'alimentation du réseau électrique Rue des Cu-Froids, sur la base d'un montant estimatif de 2640,00 €. L'extension de l'éclairage public sera supportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et du réseau d'eau par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable. Le nettoyage de la parcelle sera exécuté par les employés municipaux.

- **Constate** que plusieurs parcelles occupées par le Syndicat Hydrologique sont toujours propriétés de la commune de Fontaine la Gaillarde, aux abords de la station de pompage, et du Château d'eau. Il propose de les céder au Syndicat pour régularisation avant que la compétence « Eau potable » ne parte à la Communauté d'Agglomération. A cet effet le service des Domaines est consulté pour avis.
- **Envisage** différentes opérations de cession pour lesquelles un avis préalable des Domaines est sollicité.
 - Cession de la parcelle communale cadastrée section Z 45 de 870 m², Rue des Cu-Froids. Il avance un prix de cession à 40 000 €.
 - Cession de la parcelle communale située Grande Rue, conjointement avec une partie de la parcelle voisine appartenant à M. Patrice HENNEQUIN.
 - Cession des terrains du Lotissement « Le Village » rendus constructibles au PLU, à 45 000 € le lot.
 - Acquisition à l'Euro symbolique de parcelles appartenant à Mme MARINÈCHE, Rue des Gombards, puis échange avec 2 parcelles appartenant à M. Dominique CRICKBOOM, pour aménagement de mesures destinées à faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.
- **Adopte** diverses modifications de crédits liées aux décisions préalables.
- **Apporte** son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024, et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.
- **Autorise** le Maire à émettre une facture à la Société BARILLET, exploitant forestier à Châteauneuf sur Loire, correspondant à la vente du bois issu d'une plantation de sapins située sur le terrain communal, sur la base de 485,45 €.

Questions diverses :

- Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet, suivi d'une soirée dansante. Les élus s'organisent pour gérer cette soirée.
- 21 juillet : Reconstitution de la manifestation « Garçon la Note » dans la cour de l'école avec la participation de la Société de Chasse « La Fraternelle », le Comité des Fêtes, l'Association Edouard Quenel et présence du camion pizzas de M. Gary MASOLINI.
- M. le Maire dresse le bilan de l'Inter-Associations du 18 juin avec un excédent de 400 €. L'argent engagé au départ a été rendu aux Associations.
- M. le Maire annonce le départ du Directeur de l'école de Fontaine la Gaillarde, M. Sébastien CHAMFROY. Un pot de remerciement est prévu le 04 juillet à 18h00 avec remise d'un cadeau.
- La remise des prix de fin d'année aura lieu à l'école de Fontaine la Gaillarde à 10h00, vendredi 1^{er} juillet.
- L'exposition des NAP de cette fin d'année a rassemblé beaucoup de parents d'élèves, il y a eu de très belles réalisations.
- Reconstitution des NAP pour l'année 2016/2017 sur le thème ; Les Indiens.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

